



# en ZONE NEUTRE

WWW.ADRSPORTRED.CA

1-866-733-7767

VIII / MMV

En novembre 2003, le Conseil d'administration du Comité olympique canadien (COC) a décidé que tous les athlètes canadiens devaient satisfaire aux critères de qualification établis à la fois par la Fédération internationale de sport et par la Fédération nationale de sport (FNS) de leurs disciplines respectives afin de pouvoir se qualifier pour les Jeux olympiques de 2006. Il est indispensable que tous les athlètes qui espèrent avoir une place dans l'équipe olympique de 2006 soient pleinement au courant de ces critères. Cette information est facilement accessible sur le site du COC :

[www.olympic.ca/FR/games/olympic/winter/turin/criteria/index.shtml](http://www.olympic.ca/FR/games/olympic/winter/turin/criteria/index.shtml)

Si vous avez des questions au sujet de cette information, veuillez communiquer avec votre FNS ou avec le COC immédiatement. Il ne sert à rien d'attendre jusqu'aux derniers jours avant le début des Jeux !

Pour les Jeux paralympiques d'hiver de Turin de 2006, le Comité paralympique canadien (CPC) a maintenu un critère de qualification équivalent au classement « première moitié/16 premiers » au monde, soit le même critère que celui ayant servi pour les Jeux d'hiver et d'été depuis Sydney 2000. Le CPC a négocié des ententes de qualification avec chacune de ses FNS et tous les athlètes qui voudront essayer de se qualifier pour les Jeux paralympiques d'hiver de Turin devront satisfaire à ces critères (CPC/FNS) *en plus* des critères internationaux établis par le Comité paralympique international (CPI). Ces ententes seront affichées sous peu sur le site d'information de l'équipe de Turin du CPC (Zeus) lancé en juillet à l'intention de tous les potentiels membres de l'équipe. Nous vous invitons également à communiquer avec votre FNS ou avec le CPC immédiatement si vous avez des questions.



Comme pour la plupart des choses dans la vie, la clé du succès en sport réside dans une bonne préparation. Lorsque je m'entraînais en vue de participer aux épreuves de bobsleigh pour les Jeux olympiques, mon équipe et notre entraîneur savions que pour réaliser notre meilleure performance possible et obtenir les meilleurs résultats, il nous fallait planifier tous les aspects de notre entraînement et de notre performance des semaines, voir des mois avant les Jeux olympiques. Il était particulièrement crucial pour mon équipe de savoir exactement quel niveau de performance il nous fallait réaliser pour pouvoir nous qualifier pour ces Jeux. Aujourd'hui, dans mon travail au sein du Comité olympique canadien (COC), je veille à m'assurer que les athlètes sont au courant des critères de qualification de leur discipline pour les Jeux olympiques, afin qu'ils puissent se concentrer sur ce qu'ils devront faire pour atteindre ces critères.

Il incombe à tous les entraîneurs et athlètes de s'informer pour connaître ces critères, afin de pouvoir ensuite consacrer toute leur attention à ce qui comptera finalement : leur performance. Meilleures chances à vous dans votre quête d'une place sur le podium !



**Chris Farstad**

*Chris Farstad était membre de l'équipe de bobsleigh qui a participé aux Jeux olympiques de 1992 et de 1994. Chris est actuellement président de Bobsleigh Canada Skeleton et directeur des Relations avec les athlètes et la communauté au COC. Il siège également au Conseil d'administration du Centre de règlement des différends sportifs du Canada*



# Vers Turin

## 1 Quelles sont les conditions de participation d'un athlète aux Jeux de Turin 2006 ?

Pour participer aux Jeux de Turin (ci-après les «Jeux»), il faut vous qualifier au sein de vos fédérations nationales et internationales de sport, être sélectionné par votre comité olympique ou paralympique (COC/CPC) et être admissible en vertu des règles de votre comité international respectif (CIO/CIP).

## 2 Comment vous qualifier, être sélectionné<sup>1</sup> et être admissible aux Jeux ?

- 1 vous devez rencontrer les critères de sélection établis par votre fédération internationale de sport;
- 2 vous devez rencontrer les critères de sélection établis par votre fédération nationale de sport;
- 3 vous devez être sélectionné et recommandé par votre fédération nationale de sport auprès du COC/CPC (pour les Jeux, le COC et le CPC sont les seuls organismes ayant le pouvoir d'inscrire les athlètes auprès du comité organisateur);
- 4 vous devez respecter toutes autres conditions établies par le COC/CPC, le cas échéant, tel la signature d'une entente de l'athlète, et être nommé par le COC/CPC au sein de l'équipe canadienne;
- 5 vous devez respecter les règles d'admission établies par votre comité international respectif<sup>2</sup>.

## 3 Pouvez-vous contester les critères de sélection si vous les jugez injustes ou inadéquats ?

Il est toujours possible de contester des critères de sélection, mais il faut avoir de bonnes raisons pour ce faire, surtout à l'approche des Jeux, car plusieurs potentiels participants auront alors déjà préparé leur horaire d'entraînement et de compétitions en vue des qualifications telles que prévues à ces critères (souvent publiés et communiqués longtemps à l'avance).

La meilleure façon d'éviter les déceptions relatives aux critères de sélection est encore de participer à leur élaboration au sein de votre fédération de sport. Nous vous invitons à consulter le **Guide et conseils sur les sélections** disponible en ligne au [www.adrsportred.ca](http://www.adrsportred.ca) sous la rubrique «Centre de ressources» pour de plus amples détails à ce sujet.

## 4 Quelques suggestions pratiques afin de mettre toutes les chances de votre côté pour éviter des déceptions inutiles

- 1 Nous vous suggérons de préparer un calendrier qui comprend les dates et informations suivantes:

- :: les dates limites de qualifications prévues aux critères de sélection de vos fédérations nationale et internationale, si applicable;
- :: la date limite de recommandation des participants sélectionnés par votre fédération nationale de sport auprès du COC/CPC<sup>3</sup>;
- :: la date limite d'inscription des participants par le COC/CPC auprès du comité organisateur des Jeux de Turin<sup>4</sup>;
- :: les dates et lieux des camps d'entraînements et/ou évènements de qualification;

Toutes ces dates et informations sont très importantes à connaître et peuvent parfois faire la différence entre votre participation ou non aux Jeux. En effet, si un délai est échu, il se peut que personne, ni même le Secrétariat de règlement des différends du CRDSC, ne puisse vous aider.

- 2 Nous vous suggérons de lire attentivement les critères de sélection et d'admissibilité prévus par vos fédérations de sport, le COC/CPC ainsi que le CIO/CIP: si vous avez des questions concernant les critères, il serait approprié de les poser sans tarder afin d'éviter de mauvaises surprises ou des situations irréversibles;
- 3 Nous vous suggérons de vous assurer que votre fédération nationale de sport et votre comité olympique ou paralympique possèdent toutes vos coordonnées à jour (courriel, numéros de téléphone et de télécopieur, adresse, etc.) afin qu'ils puissent communiquer avec vous sans délai en cas de besoin;





# 2006

**ATTENTION!** Gardez toujours en tête et à la vue votre échéancier afin de ne pas omettre les délais d'inscription et ainsi compromettre votre participation aux Jeux de façon irréversible!

- 4 Nous vous suggérons de vous informer quant aux moyens que votre fédération nationale de sport entend utiliser pour vous communiquer les modifications aux critères de sélection et aux règles internes ou toute autre décision importante concernant les Jeux de Turin. Des modifications s'imposent parfois et le cas échéant, vous devriez être mis au courant sans délai afin de faire les changements d'horaire qui s'imposent;
- 5 Nous vous suggérons de consulter les décisions rendues par le Secrétariat de règlement des différends du CRDSC relativement aux dossiers de sélection pour les Jeux de Salt Lake City 2002 et Athènes 2004<sup>5</sup>. Ces décisions, ainsi que nos **Sommaires de Cas** simples et imagés, vous permettront de connaître l'état du droit en cette matière, en plus de vous dicter les leçons à tirer du passé;
- 6 Nous vous suggérons finalement de communiquer avec le personnel du CRDSC au **1-866-733-7767** si vous avez des questions ou souhaitez obtenir davantage d'information.

## 5 Comment contester la décision de ma fédération nationale de sport ne pas recommander ma candidature au COC/CPC ?

Vous devez premièrement vous référer à la politique d'appel interne de votre fédération nationale de sport afin de connaître les délais et conditions d'appel applicables. De plus, ces règles prévoient habituellement un second niveau d'appel, cette fois final, au CRDSC.

Si le temps presse et que les parties sont d'accord et signent une entente à cet effet<sup>6</sup>, il est également possible de déposer une demande directement au CRDSC, en évitant ainsi l'étape de l'appel interne.

## 6 Comment contester la décision du COC/CPC de ne pas me sélectionner pour participer aux Jeux ?

En vertu des règles du COC/CPC applicables aux Jeux, vous pouvez déposer une demande au CRDSC afin qu'un de nos médiateurs ou arbitres vous aident à régler le différend qui vous oppose relativement à votre sélection par le COC/CPC au sein de l'équipe canadienne.

## 7 Comment déposer une demande au CRDSC ?

En remplissant une demande à cet effet<sup>7</sup> et en la faisant parvenir au CRDSC. Si votre droit de déposer une demande au CRDSC n'est pas prévu à la politique d'appel interne applicable ou aux règles du COC/CPC applicables aux Jeux, nous vous demanderons d'accompagner votre demande d'une entente de médiation ou d'arbitrage signée par les parties<sup>8</sup>.

## 8 Que faire si j'ai d'autres questions à ce sujet ?

Visitez notre site web au [www.adrsportred.ca](http://www.adrsportred.ca) et communiquez avec un membre du personnel du CRDSC en signalant notre numéro sans frais **1-866-733-7767** ou en nous écrivant à [info@adrsportred.ca](mailto:info@adrsportred.ca).

## BONS JEUX!

- 1 Les critères de sélection pour les Jeux olympiques sont disponibles en ligne au [www.olympic.ca](http://www.olympic.ca) dans la section « Jeux - Turin 2006 ». Pour toute information concernant les critères de sélection pour les Jeux paralympiques, veuillez communiquer avec la personne responsable au sein de l'organisation ou avec Rob Needham du CPC au **604-678-6241**.
- 2 Ces conditions d'admissibilité sont prévues à la Charte olympique, pour les Jeux olympiques, et au *IPC Handbook*, pour les Jeux paralympiques. Vous pouvez consulter ces documents en ligne en visitant les sites [www.olympic.org](http://www.olympic.org) et [www.paralympic.org](http://www.paralympic.org), dans leur section respective « Organisation - Mission » et « IPC ».
- 3 La date limite de recommandation est le 20 janvier 2006 auprès du COC et le 17 février 2006 auprès du CPC.
- 4 La date limite d'inscription auprès du Comité organisateur de Turin est le 30 janvier 2006 pour les Jeux Olympiques et le 24 février 2006 pour les Jeux Paralympiques.
- 5 Pour des versions électroniques des textes intégraux et résumés des décisions rendues relativement aux Jeux Olympiques et Paralympiques, veuillez vous référer aux mois de décembre 2001 à février 2002 et mai 2004 à juillet 2004 dans la section « Banque de jurisprudence » sur le site du CRDSC au [www.adrsportred.ca](http://www.adrsportred.ca).
- 6 Des modèles d'ententes de médiation et d'arbitrage sont disponibles en-ligne dans la section « Centre de ressources » sur le site web du CRDSC au [www.adrsportred.ca](http://www.adrsportred.ca).
- 7 Des formulaires de demande sont disponibles en ligne dans la section « Secrétariat de règlement - Formulaires » sur le site web du CRDSC au [www.adrsportred.ca](http://www.adrsportred.ca).
- 8 Des modèles d'ententes de médiation et d'arbitrage sont disponibles en-ligne dans la section « Centre de ressources » sur le site web du CRDSC au [www.adrsportred.ca](http://www.adrsportred.ca).

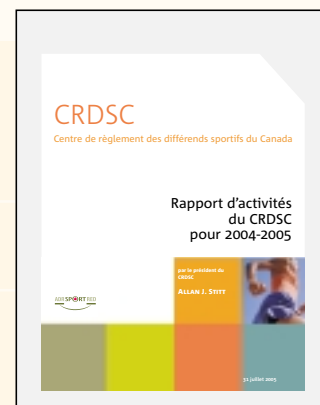


# Nouveautés au CRDSC

1 Le rapport d'activités du CRDSC pour l'année 2004-2005 disponible en ligne au :  
[www.adrsportred.ca/about/annual\\_report\\_f.cfm](http://www.adrsportred.ca/about/annual_report_f.cfm)

2 Un article du CRDSC dans l'édition d'été 2005 du *EntrainInfo*

3 Quatre décisions rendues par le Secrétariat de règlement des différends concernant des cas de juridiction et de dopage disponibles en ligne au :  
[www.adrsportred.ca/resource\\_centre/jurisprudence/index\\_f.cfm](http://www.adrsportred.ca/resource_centre/jurisprudence/index_f.cfm)



Ne manquez pas notre prochain numéro de EN ZONE NEUTRE le 15 novembre 2005.

Pour recevoir une copie de EN ZONE NEUTRE par courriel ou par courrier régulier, veuillez nous écrire à [info@adrsportred.ca](mailto:info@adrsportred.ca)



## Événements

- > **Forum des athlètes**  
30 septembre au 2 octobre 2005  
Regina (Sask)
- > **Congrès du leadership sportif**  
9 au 13 novembre 2005  
Québec (Qc)

## À surveiller

- > Notre nouveau Code de procédure
- > Notre nouveau service de facilitation des règlements
- > Un guide sur la Médiation et l'Arbitrage
- > La Trousse des Grands Jeux

# CRDSC

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Téléphone (450) 686-1245 | 1-866-733-7767

Télécopieur (450) 686-1246 | 1-877-733-1246

[WWW.ADRSPORTRED.CA](http://WWW.ADRSPORTRED.CA)

3100, Le Carrefour | Bureau 560 | Laval (Québec) Canada | H7T 2K7

[info@adrsportred.ca](mailto:info@adrsportred.ca)